

Aidant familial, une fonction à reconnaître

La prochaine conférence de la famille, qui aura pour thème « Solidarités entre générations, au sein et en faveur des familles » (*voir ce numéro, page 13*), doit être l'occasion « *d'ouvrir le dossier de la reconnaissance par la société des aidants familiaux* », défend l'Union nationale des associations familiales (UNAF) (1). Elle rend publique à cette occasion la réflexion engagée depuis le printemps 2004 par un collectif de seize associations (2). Estimant à environ deux millions de personnes en France les aidants familiaux, des femmes en particulier, celui-ci réclame une reconnaissance de leur place et de leur rôle. Il propose notamment qu'un « volet d'évaluation des besoins des aidants » soit intégré au bilan d'évaluation des besoins de la personne dans le cadre du plan d'aide pour les personnes handicapées ou âgées. Quant aux réponses à leur apporter, elles passent, estime le collectif, par l'aide psychologique, l'information, la formation, le droit au répit, mais aussi par une protection sociale adaptée.

Quoiqu'il en soit, estime l'UNAF, « *les mesures d'aide aux aidants familiaux ne peuvent en aucune façon être un prétexte au désengagement de l'Etat dans le cadre d'une politique de solidarité nationale en faveur des personnes en situation de handicap* ».

(1) UNAF : 28, place Saint-Georges - 75009 Paris - Tél. 01 49 95 36 00.

(2) AFM, Association aidants, Association des familles des victimes des accidents de la circulation, Les petits frères des pauvres, Andepa, Association des parents et amis représentant les sourds avec handicaps associés, APF, Association promotion et défense des étudiants, Vaincre la mucoviscidose, Comité de liaison et d'action des parents d'enfants et d'adultes atteints de handicaps associés, France Alzheimer, GRATH, UNAF, Unafam, Unapei - Dossier disponible sur www.unaf.fr.